

Le FRIJ étape par étape

Temps *	Étapes à suivre	Type d'activité
- 1 mois avant le dépôt	Le promoteur élabore une ébauche de projet.	Élaboration
- 2 à 3 semaines	Le promoteur contacte Flavio Gavidia, agent de développement FRIJ au Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale (Forum), pour vérifier l'admissibilité du projet et pour en apprendre davantage sur les critères et priorités du Forum. Le promoteur prend, s'il y a lieu, rendez-vous avec M. Gavidia afin de lui présenter son dossier de demande de financement.	Élaboration
- 2 semaines	Le promoteur rassemble tous les documents requis, inclut dans son dossier tous les éléments demandés en page 7 du <i>Guide pour une demande d'aide financière</i> disponible sur le site Web du Forum : budget prévisionnel crédible où la preuve doit être faite que des partenaires participent financièrement au projet, lettres d'appui et d'intention, etc.	Élaboration
0	Le promoteur dépose officiellement sa demande de financement.	Analyse
1 ^e semaine	M. Gavidia analyse le projet, demande des compléments d'information au besoin, des avis sectoriels dans certains cas, et établit ses recommandations.	Analyse
3 ^e semaine	Le Comité de subventions du Forum jeunesse est consulté et statue sur la base des recommandations du chargé de projet et établit l'acceptation ou le refus de la demande ainsi que le montant accordé dans un cas de réponse positive.	Analyse
5 ^e semaine	La recommandation du Comité de subventions est reçue et analysée par le Comité exécutif de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ) qui entérine ou renverse celle-ci.	Analyse
5 ^e semaine	Une réponse écrite est envoyée au promoteur.	Réponse
8 ^e semaine	Un protocole d'entente liant le promoteur, le Forum et la CRÉ est préparé par M. Gavidia.	Légal
9 ^e semaine	La tournée de signature des trois copies originales du protocole d'entente débute par la signature des présidents du FJRCN et de la CRÉ.	Légal
10 ^e semaine	Le promoteur, dont la personne dûment autorisée à représenter le promoteur et à signer les documents officiels, est convoqué au bureau de la CRÉ afin de prendre connaissance des engagements inclus au protocole et de la signer en cas d'acceptation des clauses.	Légal
11 ^e semaine	Le promoteur soumet un plan de communications et de visibilité accordée au Forum à l'agent de communication du Forum, Louis-Christian Drouin, en respect avec la politique de visibilité du Forum.	Suivi administratif
12 ^e semaine	Sur acceptation du plan de visibilité, la CRÉ effectue le premier versement.	Suivi administratif
En continu par la suite	Le promoteur soumet tout matériel promotionnel et informatif relatif au projet à M. Drouin afin qu'il approuve l'utilisation de l'image et du nom du Forum.	Suivi administratif
Aux moments prévus au protocole	Dépôt, aux moments convenus, des rapports d'étape et final, comprenant la réalisation des actions inscrites au plan d'action, le rapport financier et le rapport des communications et de visibilité. Toute modification au plan d'action, de visibilité ou du montage financier doit être préalablement approuvée par la CRÉ. Dans le cas contraire, la CRÉ se réserve le droit de revoir sa participation financière au projet.	Suivi administratif

* Le temps indiqué est approximatif et ne sert qu'à démontrer les délais normaux dus aux obligations légales du Forum et au traitement de la part des chargés de projet.